

fiche info patient

FICHE REMISE LE

...../...../.....

PAR DR

.....

FICHE CRÉÉE AVANT 2012

DERNIÈRE MISE À JOUR :
MARS 2025

CYSTECTOMIE PARTIELLE POUR TUMEUR DE VESSIE

Madame, Monsieur,

Cette fiche, rédigée par l'Association Française d'Urologie est un document destiné à vous aider à mieux comprendre les informations qui vous ont été expliquées par votre urologue à propos de votre maladie et des choix thérapeutiques que vous avez faits ensemble.

En aucune manière ce document ne peut remplacer la relation que vous avez avec votre urologue. Il est indispensable en cas d'incompréhension ou de question supplémentaire que vous le renvoyiez pour avoir des éclaircissements.

Vous sont exposés ici les raisons de l'acte qui va être réalisé, son déroulement et les suites habituelles, les bénéfiques et les risques connus même les complications rares.

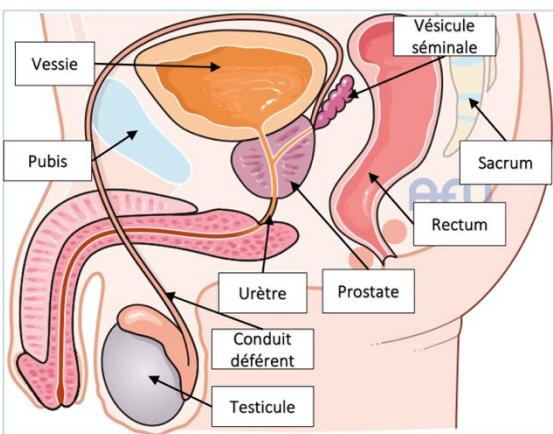
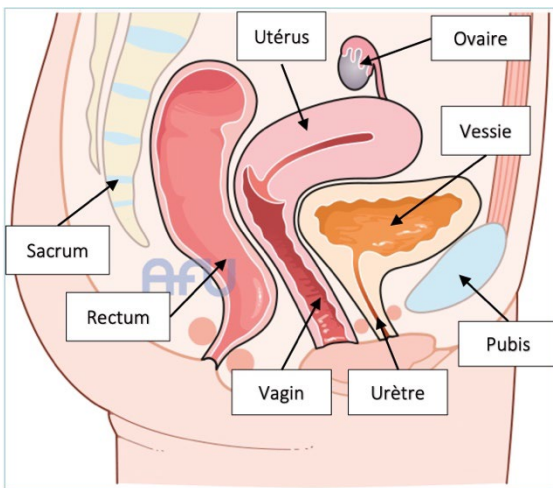
Prenez le temps de lire ce document éventuellement avec vos proches ou votre médecin traitant, renvoyez votre urologue si nécessaire. Ne vous faites pas opérer s'il persiste des doutes ou des interrogations.

POUR PLUS D'INFORMATION, VOUS POUVEZ CONSULTER LE SITE :
WWW.UROFRANCE.ORG/ESPACE-GRAND-PUBLIC/

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.

RAPPEL ANATOMIQUE

L'urine secrétée par les reins est drainée par les uretères vers la vessie. La vessie est le réservoir dans lequel l'urine est stockée avant d'être évacuée lors de la miction. Cette miction permet l'évacuation de l'urine par le canal de l'urètre. Ce canal est court chez la femme (environ 4 cm). Chez l'homme, il est beaucoup plus long (environ 17 cm) et il est entouré par la prostate dans sa première partie.



LA MALADIE

Les prélèvements effectués au niveau de votre vessie ont mis en évidence une tumeur. Les caractéristiques de cette tumeur justifient l'ablation d'une partie de la vessie.

EXISTE-T-IL D'AUTRES OPTIONS ?

Il existe d'autres options de prise en charge qui sont discutées par votre urologue et/ou par le comité multidisciplinaire de cancérologie :

- Cystectomie totale.
- Radiothérapie ou chimiothérapies seules ou associées à la chirurgie.
- Résection large et/ou radiothérapie et/ou chimiothérapie.

PRINCIPE DE L'INTERVENTION

L'intervention qui vous est proposée est destinée à enlever une partie de votre vessie atteinte d'un cancer.

PRÉPARATION SPÉCIFIQUE À L'INTERVENTION

Toute intervention chirurgicale nécessite une préparation qui peut être variable selon chaque individu. Il est indispensable que vous suiviez les recommandations qui vous seront données par votre urologue et votre anesthésiste.

En cas de non-respect de ces recommandations, l'intervention pourrait être reportée.

Avant chaque intervention chirurgicale, une consultation d'anesthésie pré-opératoire est nécessaire. Signalez à votre urologue et à l'anesthésiste vos antécédents médicaux, chirurgicaux et traitements en cours, en particulier anticoagulants (aspirine, clopidogrel, anti

vitamine K) dont l'utilisation augmente le risque de saignement lors de l'intervention mais dont l'arrêt expose à des risques de thrombose (coagulation) des vaisseaux. Le traitement anticoagulant est adapté et éventuellement modifié avant l'intervention. Indiquez aussi toute allergie.

Les urines doivent être stériles pour l'opération : une analyse d'urines est donc réalisée préalablement pour en vérifier la stérilité ou traiter une éventuelle infection, ce qui pourrait conduire à différer la date de votre opération. Un antibiotique peut être administré avant l'intervention.

Un programme de récupération améliorée après chirurgie peut vous être proposé. Dans ce cadre il pourra vous être proposé en préopératoire des conseils diététiques avec mise en place de compléments alimentaires, une évaluation motrice et respiratoire avec un kinésithérapeute.

TECHNIQUE OPÉRATOIRE

L'intervention se déroule sous anesthésie générale.

Un antibiotique peut être administré avant l'intervention.

La voie d'abord se fait :

- Par une incision abdominale sous ombilicale,
- Par coelioscopie, avec ou sans assistance robotique.

L'intervention consiste à enlever la partie de la vessie sur laquelle est implantée la tumeur. Lorsque le ou les uretères sont concernés par l'ablation, ils sont réimplantés sur une partie saine de la vessie et une sonde urétérale peut alors être laissée en place pour favoriser le drainage du rein et la cicatrisation.

Il est aussi fréquent que les ganglions

lymphatiques proches de la vessie soient retirés afin d'être analysés.

A la fin de l'opération, un ou plusieurs drains sont mis en place. Ils permettent de surveiller les écoulements par le site opératoire. Une sonde urinaire est maintenue dans votre vessie pendant quelques jours.

SUITES HABITUELLES, RETOUR À DOMICILE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

- En général, vous êtes autorisé à vous alimenter progressivement dès le jour de votre intervention. Après cystectomie partielle, le retour au transit digestif habituel est rapide, mais il peut parfois nécessiter quelques semaines. Le transit intestinal peut s'arrêter temporairement de manière réflexe dans les suites de cette intervention et peut conduire à la mise en place d'une hydratation et une alimentation intraveineuse.
- La douleur liée à l'intervention relève de médicaments antalgiques qui vous sont administrés régulièrement. Certaines prises en charge pourront être effectuées par l'équipe d'anesthésie (cathéter péridural, infiltration antalgique...).
- Le moment de l'ablation du ou des drains ainsi que des sondes urinaires est défini par votre chirurgien.
- Dans certains cas, une sonde vésicale peut être laissée en place quelques jours après votre retour à domicile. L'infirmière ou le médecin vous montrera comment vider le sac à urine et quels soins à apporter à la sonde. Vous recevrez un document spécifique de la part de votre urologue.
- Pendant votre hospitalisation, des mesures de prévention d'une thrombose veineuse

(phlébite) sont mises en place, pouvant faire appel à une mobilisation précoce, une contention des membres inférieurs (bas de contention) et à un traitement anticoagulant. Ces traitements peuvent être poursuivis après votre hospitalisation et nécessiter des contrôles biologiques réguliers par votre médecin traitant.

- La durée de votre hospitalisation est variable, décidée par votre chirurgien en fonction des suites opératoires, de votre état général, du type et de l'importance de votre lésion vésicale. Le plus souvent elle est de 5 à 7 jours.
- Les ordonnances qui vous ont été remises comprennent les soins de la ou des cicatrices cutanées ainsi que l'injection quotidienne d'un anticoagulant. Le maintien d'un traitement anticoagulant est nécessaire après votre hospitalisation pour prévenir le risque de phlébite et peut nécessiter des contrôles biologiques réguliers par votre médecin traitant. Le port des bas de contention peut être souhaitable au moins 10 jours après votre intervention.
- Après une cystectomie partielle, il vous est recommandé de boire abondamment, d'uriner régulièrement pour laver la vessie et éviter que les urines ne deviennent rouges. Il vous est aussi conseillé d'éviter les efforts et les déplacements importants dans le premier mois suivant l'intervention. Un courrier a été adressé à votre médecin traitant pour le tenir informé de votre état de santé. La durée de la convalescence et la date de reprise du travail ou d'une activité physique normale dépendent de votre état physique. Vous discuterez avec votre chirurgien de la date de reprise progressive de vos activités et du suivi après l'opération.
- Le résultat de l'analyse de votre prélèvement de vessie n'est connu que plusieurs jours après l'opération. Il définit l'extension de votre maladie et/ou le caractère complet ou non de l'exérèse chirurgicale. Il conditionne le choix d'éventuels traitements complémentaires (chimiothérapie, radiothérapie, immunothérapie). Ce résultat

est transmis à votre médecin traitant et discuté lors de la visite post opératoire avec votre urologue.

- Un suivi est planifié pour contrôler l'absence de récurrence du cancer, surveiller la fonction rénale, évaluer les fonctions urinaire et sexuelle et prendre en charge d'éventuels effets indésirables. Un suivi de plusieurs années est le plus souvent nécessaire.

RISQUES ET COMPLICATIONS

Dans la majorité des cas, l'intervention qui vous est proposée se déroule sans complication. Cependant, tout acte chirurgical comporte un certain nombre de risques et complications décrits ci-dessous.

Certaines complications sont liées à votre état général.

Toute intervention chirurgicale nécessite une anesthésie, qu'elle soit loco-régionale ou générale, qui comporte des risques. Ils vous seront expliqués lors de la consultation pré-opératoire avec le médecin anesthésiste.

D'autres complications directement en relation avec l'intervention sont rares, mais possibles.

► **Les complications communes à toute chirurgie sont :**

- Infection locale, généralisée
- Le saignement avec hématome possible et parfois transfusion
- Phlébite et embolie pulmonaire
- Allergie

► Les complications spécifiques à l'intervention sont par ordre de fréquence :

Pendant le geste opératoire :

- Saignements pouvant nécessiter une transfusion de sang.
- Blessure d'un organe de voisinage justifiant sa réparation ou son ablation. L'atteinte de l'intestin peut nécessiter sa mise à la peau transitoirement (stomie digestive).
- Arrêt ou modification de l'intervention liés aux constatations locales (notamment nécessiter de réaliser une cystectomie totale).
- Certaines complications peuvent entraîner le décès du patient.

Dans les suites opératoires immédiates

- Saignements secondaires pouvant obliger à une nouvelle opération et/ou une transfusion.
- Problèmes cardio-vasculaires ou liés à l'anesthésie nécessitant une prise en charge dans un service de soins intensifs. Les causes les plus fréquentes sont les infections pulmonaires, les embolies pulmonaires, les accidents vasculaires cérébraux, les phlébites, les infarctus du myocarde dont les formes les plus sévères peuvent aboutir au décès.
- Problèmes cutanés ou neurologiques liés à votre position sur la table d'opération ou à l'alitement prolongé pouvant entraîner des séquelles et une prise en charge à long terme.
- Infections plus ou moins sévères :
 - Infection urinaire relevant d'un traitement antibiotique.
 - Infection générale avec septicémie pouvant nécessiter des soins intensifs.
 - Infection de la paroi et de la cicatrice

pouvant justifier des soins locaux prolongés.

- Complications urinaires :
 - Une fuite d'urine peut survenir au niveau de la suture vésicale (fistule) nécessitant parfois une reprise chirurgicale ou la mise en place de sondes supplémentaires externes au niveau des reins (néphrostomies).
 - Du sang dans les urines peut persister plusieurs jours en post opératoire.
 - Des douleurs et spasmes de la vessie sont possibles, ils sont liés à l'irritation de la vessie par la sonde. Ces symptômes sont le plus généralement de courte durée et peuvent se reproduire régulièrement.
- Écoulement lymphatique pouvant parfois entraîner une ré-intervention ou un drainage percutané.
- Apparition d'une collection abdominale ou pelvienne pouvant nécessiter la mise en place d'un drain d'évacuation ou une nouvelle intervention.
- Complications digestives :
 - Retard à la reprise du transit intestinal ou véritable occlusion intestinale pouvant conduire à la mise en place d'une sonde naso-gastrique.
 - Éviscération avec la nécessité d'une ré-intervention.
 - Ulcère de l'estomac relevant le plus souvent d'un traitement médical prolongé.

Toute complication sévère peut conduire au décès du patient.

Risques à distance

- Complications digestives :
 - Occlusion intestinale par des adhérences intra-abdominales (brides).

- Complications urinaires :
 - Un rétrécissement (sténose) au niveau de la suture entre la vessie et l'uretère si celui-ci a été réimplanté pouvant entraîner l'apparition de douleurs lombaires, de calculs urinaires, des complications infectieuses et une altération de la fonction rénale. Cela nécessite la remise en place de sonde urétérale, changée régulièrement.
 - Fuite d'urine par la cicatrice abdominale, ou le vagin (chez la femme) liée à une mauvaise cicatrisation de la vessie.
 - Mictions fréquentes et urgentes
- Complications pariétales :
 - Événtration de la paroi de l'abdomen
- Apparition d'une collection abdominale ou pelvienne pouvant nécessiter la mise en place d'un drain d'évacuation ou une nouvelle intervention.
- Risques liés au cancer : reprise évolutive justifiant de nouveaux traitements.

CONSEILS POUR LES SUITES POST OPÉRATOIRES :

Prévention d'une phlébite et embolie pulmonaire

L'alitement et l'absence de mouvements des membres inférieurs favorisent la stase veineuse. Des douleurs dans une jambe, une sensation de pesanteur ou une diminution du ballotement du mollet doivent faire évoquer une phlébite. Il est donc nécessaire de consulter un médecin en urgence.

Afin d'éviter la survenue d'une phlébite, il est conseillé de suivre les recommandations qui vous ont été données : contractions régulières et fréquentes des mollets, mouvements des pieds,

surélévation des jambes et suivant la prescription de votre médecin, port de bas de contention.

En cas de douleur thoracique, de point de côté, de toux irritative ou d'essoufflement, il est nécessaire de consulter en urgence car ces signes peuvent être révélateurs d'une embolie pulmonaire. Contactez alors immédiatement votre médecin traitant ou le service d'urgence le plus proche en téléphonant au Centre 15.

Cicatrisation

La chirurgie abdominale comporte une ou plusieurs incisions plus ou moins grandes. Ces incisions sont non seulement des zones de faiblesse, mais aussi des portes d'entrée possibles pour une infection. Il est donc nécessaire de s'assurer d'une bonne hygiène locale. Si la cicatrice devient rouge ou chaude ou s'il existe une surélévation de celle-ci, il est important de montrer cette cicatrice, sans urgence, à votre chirurgien : il peut s'agir d'un hématome ou d'un abcès.

La cicatrisation cutanée s'effectue en plusieurs jours. Durant cette période, il peut se produire un petit saignement que l'on peut stopper en le comprimant à l'aide d'une compresse ou d'un linge propre. L'ablation des fils ou des agrafes est réalisée en hospitalisation ou par une infirmière à domicile suivant la prescription médicale de sortie.

Une désunion de la peau peut parfois survenir. Si cette ouverture est superficielle, il faut simplement attendre qu'elle se referme, le délai de fermeture peut atteindre plusieurs semaines (surtout chez les patients diabétiques ou sous corticoïdes). En cas de sensation de craquement profond de la cicatrice ou de désunion profonde, il est nécessaire de consulter rapidement son chirurgien.

Le tabac et la dénutrition ralentissent la cicatrisation.

Des troubles du transit intestinal

Après chirurgie abdominale, le retour au transit digestif parfaitement normal peut nécessiter quelques semaines. Des troubles du transit sont fréquents. Une période de plusieurs jours sans

selle n'est pas un signe inquiétant. A l'opposé, l'absence de gaz, des nausées ou des vomissements nécessitent une consultation en urgence (risque d'occlusion).

Pour faciliter la reprise d'un transit normal, il est conseillé de :

- Manger de petites quantités à chaque repas en mastiquant lentement
- Prendre ses repas assis, dans le calme
- Arrêter de manger dès les premiers tiraillements digestifs
- Ne pas trop boire en mangeant, mais boire suffisamment entre les repas
- Manger équilibré et le plus varié possible pour éviter les carences nutritionnelles
- Respecter un apport suffisant en protéines (viandes, œufs, poissons, produits laitiers...)
- Eviter les abus de boissons gazeuses, les sauces et les fritures, ainsi que les sucreries et les aliments gras.
- Une mobilisation précoce.

SIGNES QUI PEUVENT SURVENIR ET CONDUITE À TENIR

Une fièvre

Une fièvre inexplicquée (> 38°) peut être en rapport avec une infection urinaire, avec l'infection du site opératoire ou avec une autre complication post-opératoire. Il est nécessaire dans ces conditions que vous consultiez votre médecin ou votre urologue qui fera réaliser les examens nécessaires et jugera de l'attitude à adopter.

Un gonflement progressif d'une jambe, une sensation progressive de lourdeur dans l'abdomen (ou

le petit bassin)

L'intervention a comporté l'ablation des ganglions du pelvis. Cette interruption du drainage de la lymphe peut être responsable d'un écoulement du liquide lymphatique dans l'abdomen (lymphocèle) et de la compression d'une veine ou d'un autre organe. Vous devez prévenir votre urologue de cette situation pour qu'il entreprenne les explorations adaptées.

Des douleurs abdominales

Vous avez eu une intervention abdominale, il en résulte des adhérences entre différents segments du tube digestif. A une distance plus ou moins proche de l'intervention, ces adhérences peuvent être responsables d'une occlusion intestinale par arrêt brutal du transit digestif. Cela se traduit par des douleurs abdominales, généralement des spasmes, accompagnées d'un arrêt de l'émission de gaz et des selles, parfois précédé d'une diarrhée. Cette situation nécessite que vous consultiez en urgence pour qu'un traitement adapté vous soit prodigué (aspiration de l'estomac et si nécessaire, intervention chirurgicale pour libérer l'intestin).

Des douleurs lombaires

Il peut s'agir d'une rétention des urines dans le rein. Cela peut être en lien avec un sténose du montage urinaire et doit conduire à une consultation avec votre urologue ou aux urgences en cas de fièvre associée.

Des saignements urinaires

Après votre intervention, buvez davantage pendant quelques jours. Cela permet d'éliminer les débris ou le sang qui peuvent s'accumuler à la suite de l'intervention et de réduire le risque d'infection. Il est fréquent d'avoir du sang dans les urines. La présence de sang peut persister ou réapparaître jusqu'à 6 semaines après l'intervention. C'est un processus habituel lors de la cicatrisation. Buvez de façon importante et régulièrement (1 verre tous les quarts d'heure ou vingt minutes) afin que les urines s'éclaircissent, puis suffisamment pour garder des urines d'une couleur jaune pâle. Si vous avez un saignement important, un saignement qui ne cesse pas ou n'arrivez pas à uriner, contactez votre médecin ou

vos urines sont devenues jaunes. Consultez votre urologue ou rendez-vous au service des urgences le plus proche. En revanche, il n'est pas nécessaire de boire davantage si vos urines sont devenues jaunes.

Écoulement par la cicatrice

Après l'ablation de la sonde vésicale, l'apparition d'un écoulement par la cicatrice, pouvant être accompagné de douleur abdominale ou de fièvre, doit vous faire consulter en urgence. L'ensemble de ces signes peut correspondre à une fuite d'urines par la suture vésicale et nécessite une évaluation par votre urologue pour qu'il puisse améliorer le drainage de votre vessie en repositionnant généralement la sonde vésicale. Dans de rares cas, une prise en charge au bloc opératoire est nécessaire en urgence afin de refaire la suture vésicale.

Symptômes urinaires

En fonction de la localisation et de l'importance de la résection vésicale, des mictions plus fréquentes et urgentes peuvent survenir. Le plus souvent, ces symptômes sont mineurs à modérés et diminuent progressivement. L'apparition d'une incontinence urinaire dans les suites de l'intervention est possible, mais rare et généralement transitoire. Il est nécessaire que vous préveniez votre urologue de ces symptômes, il pourrait alors vous proposer une prise en charge spécifique.

► **Questions pratiques :**

Comment puis-je me laver ?

Dès votre retour à domicile vous pouvez prendre une douche (éviter le jet directement sur la cicatrice) mais le bain n'est autorisé dès que la cicatrisation cutanée est acquise.

Puis-je faire du sport ?

La reprise de vos activités sportives est possible progressivement après un mois de repos.

Dois-je adapter mon alimentation ?

Il n'y a pas de restriction particulière sur le plan alimentaire suite à cette intervention.

Puis-je conduire après l'intervention ?

Certains médicaments contre les douleurs peuvent entraîner une somnolence qui peut ne pas être compatible avec la conduite.

Puis-je voyager ?

Sauf avis contraire de votre médecin, les voyages sont possibles à partir du deuxième mois post opératoire.

Quand puis-je reprendre une activité sexuelle ?

La reprise d'une activité sexuelle est possible dès que votre état général le permet. Une prise en charge spécifique pourra être demandée à votre urologue.

Certains événements doivent vous faire consulter sans tarder : fièvre supérieure à 38°5, malaise, douleur du mollet, difficultés à respirer, difficulté à uriner, apparition de sang dans les urines, douleurs abdominales, vomissements.

Il est rappelé que toute intervention chirurgicale comporte un certain nombre de risques y compris vitaux,

tenant à des variations individuelles qui ne sont pas toujours prévisibles. Certaines de ces complications sont de survenue exceptionnelle (plaies des vaisseaux, des nerfs et de l'appareil digestif) et peuvent parfois ne pas être guérissables. Au cours de cette intervention, le chirurgien peut se trouver en face d'une découverte ou d'un événement imprévu nécessitant des actes complémentaires ou différents de ceux initialement prévus, voire une interruption du protocole prévu.

Toute chirurgie nécessite une mise au repos et une diminution des activités physiques. Il est indispensable de vous mettre au repos et de ne reprendre vos activités qu'après accord de votre chirurgien.



EN CAS D'URGENCE,
votre urologue vous donnera la conduite à tenir.

En cas de difficulté à le joindre,
faites le 15.

Fumer augmente le risque de complications chirurgicales de toute chirurgie,

en particulier risque infectieux (X3) et difficulté de cicatrisation (X5). Arrêter de fumer 6 à 8 semaines avant l'intervention diminue significativement ces risques. De même, Il est expressément recommandé de ne pas recommencer à fumer durant la période de convalescence.

Si vous fumez,



parlez-en à votre médecin, votre chirurgien et votre anesthésiste



ou appelez la ligne Tabac-Info-Service au 3989



ou par internet : tabac-info-Service.fr

pour vous aider à arrêter.

Consentement éclairé

DOCUMENT DE CONSENTEMENT AUX SOINS

Dans le respect du code de santé public (Article R.4127-36), je, soussigné (e) Monsieur, Madame, reconnaît avoir été informé (e) par le Dr en date du/...../....., à propos de l'intervention qu'il me propose : **cystectomie partielle pour tumeur de vessie**.

J'ai bien pris connaissance de ce document et j'ai pu interroger le Dr qui a répondu à toutes mes interrogations et qui m'a rappelé que je pouvais jusqu'au dernier moment annuler l'intervention.

Ce document est important. Il est indispensable de le communiquer avant l'intervention. En son absence, votre intervention sera annulée ou décalée.

Fait à

Le/...../.....

En 2 exemplaires,

Signature

Cette fiche a été rédigée par l'Association Française d'Urologie pour vous accompagner. Elle ne doit pas être modifiée. Vous pouvez retrouver le document original et des documents d'information plus exhaustifs sur le site www.urofrance.org/espace-grand-public/

L'Association Française d'Urologie ne peut être tenue responsable en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents sans son accord.

Personne de confiance

Madame, Monsieur,

En application de la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner » sur le droit des patients, il nous est demandé d'améliorer leur environnement proche lors de leur prise en charge.

En plus du consentement éclairé qui décrit l'indication et les risques de l'intervention que vous allez prochainement avoir, nous vous prions de trouver ci-joint une fiche de désignation d'une personne de confiance.

Cette désignation a pour objectif, si nécessaire, d'associer un proche aux choix thérapeutiques que pourraient être amenés à faire les médecins qui vous prendront en charge lors de votre séjour. C'est une assurance, pour vous, qu'un proche soit toujours associé au projet de soin qui vous sera proposé.

Elle participera aux prises de décisions de l'équipe médicale si votre état de santé ne vous permet pas de répondre aux choix thérapeutiques.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir consciencieusement ce document et de le remettre à l'équipe soignante dès votre arrivée.

JE NE SOUHAITE PAS DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

À

Le/...../.....

Signature

JE SOUHAITE DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Cette personne est :

Nom : Prénom :

Lien (époux, épouse, enfant, ami, médecin...) :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse :

J'ai été informé(e) que cette désignation vaut pour toute la durée de mon hospitalisation. Je peux révoquer cette désignation à tout moment et dans ce cas, je m'engage à en informer par écrit l'établissement en remplissant une nouvelle fiche de désignation.

Date de confiance :

...../...../.....

Signature

Signature de la personne